

Chiffres clés du DPC 2021 : le Collège de la Médecine Générale met à disposition les données consolidées pour la discipline

Une des missions des Conseils Nationaux Professionnels (CNP) est d'accompagner les professionnels de santé dans la réalisation de leur parcours de formation. Pour les y aider, le cadre réglementaire prévoit que l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) transmette à chaque CNP les données relatives au DPC de sa spécialité.

Dans la continuité des premières informations transmises en juin 2021, le Collège de la Médecine Générale met aujourd'hui à disposition les chiffres clés du DPC consolidés à décembre 2021 pour la spécialité médecine générale. Il s'agit d'un document qui présente sous format agrégé et anonymisé les données d'inscription des professionnels éligibles au financement par l'ANDPC ainsi que les données relatives au déploiement du Document de Traçabilité « Mon DPC ».

Même si le nombre d'inscriptions à une action de formation a augmenté depuis juin 2021, cette synthèse confirme que la grande majorité des médecins généralistes ne se sont pas engagés dans la validation -pourtant obligatoire- de leur parcours triennal de formation 2019-2022.

Afin d'accompagner les médecins généralistes dans leur parcours de formation et faciliter leur compréhension des démarches attendues, le Collège de la Médecine Générale mettra bientôt à leur disposition **une interface numérique dédiée qui permettra notamment de centraliser les informations du parcours de développement continu (parcours triennal et activités particulières).**

Les données consolidées 2021 sont téléchargeables sur le site internet du CMG : consulter

Paris, le 4 février 2022

Contact presse

Pr Paul Frappé, Président du CMG /president@lecmg.fr